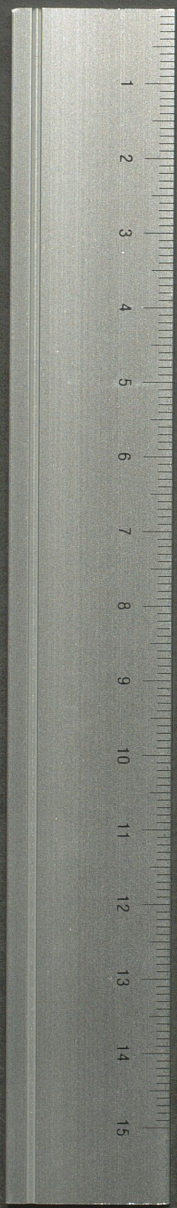


117

AGHADA
MYSTIQUE CHÉ

2340



7



S. 61:



[Faint handwritten text on the adjacent page, partially visible.]





~~2,310.~~

Pièce

1117

relatives à la censure faite par la faculté
de théologie de Paris du livre de la
sœur Marie de Jésus d'Agrada, intitulé:
„ la Mystique cité de Dieu „.



1695.



C

Faitte par la
Paris, d'u

Le mystique Cité de
de la grace, H
Vierge Marie,
manifestez dans ce
Sœur Marie de
Conception de la V
es écrit par cette
de ses Confesseurs.
Coser, Recler. To
avec Privilege du

A Faculté de
Paris s'étant
ordinaire en
le second jour de May
Après une Messe sol
saint Esprit, Maître
te Feuvre, Docteur
de la Faculté, a présen
semblé un Livre mis
écriture. La mystique Cité
chaque en portât son

L'affaire de marie d'Agreda, a la maniere dont on
a cabale la condamnation en Sorbonne. par les M^{rs} de
la mortiere, doct. de Sorb. sur l'Imprime, a cologne
12. 1698. le ... Janvier

mon voyage. m^r auroit été le plus agreable du monde, si
votre lettre qui m'auoit deuané Jay, non auoit troublé le plaisir.
J'auoit redolu de prendre la poste pour me rendre plus prompt.
aupres de vous; monsieur. . . Conquier m'assura le lendemain
de mon arriuee que votre indisposition auoit cessé. il me mon-
tra la lettre que vous luy auiez ecrite, ou vous vous plai-
gnez de ma negligencer. il est vrai que Jay passe deux ordin.
de suite sans vous reuoir: il faut en attribuer la faute a la
Compagnie dans laquelle vous m'auiez engagé, qui ne s'est pas
contenté de me faire voir toutes les villes de picardie, mais
mesme m'a mené a et dans les meilleures maisons de cette
prouince, ou Jay eu toute l'agrement imaginable. il faut que
nos prouinces cedent a la politesse de la noblesse de ce pays:
ce que Jay vu, passe pour ce que l'on peu s'imaginer. Il s'y
trouue des salons. Je ne parle pas de ceux qui se trouuent
dans les villes, mais de ceux que leur employ condane a
demeurer avec des hoet qui sont presque coe des bestes
qui auient dans des chaumières par le secours d'un Peuen
Peuenne fort mediocre, qui ont de l'inde. Je fus surpris
que leur entretien ne Rouloit que sur le qui se passoit en
Sorbonne touchant un liure compose par la s^r marie de
Jesus du monastere d'Agreda. l'odeur de s. J. dans laquelle
est morte cette bonne Relig.^{se} a la Canonization que l'on
poursui en la Cour de Rome, m'auoit donné une si haute
idée de la personne, que Je fus surpris d'apprendre que
la faculte de Theologie de Paris s'assembloit pour conda-
ner les ouvrages, et Je n'en aurois rien sçeu, si mes doct.
docteurs J'ou m^r auroit conquier m'a Jey donné la connois-
sance de l'auitine Confrimé. Il sont des plus habiles de leur
faculte, mais d'un caractere bien differente le Sorboniste
ne dit pas 4 mots, qu'il ny ajouta: nous autres de la
maison de Sorbonne: et s'imaginer que qui conque n'est
pas de la maison ne doit pas estre regardé d'oe de lettre.

C'est en quoy j'ai bien trompé du faible dans ces esprits.
Le naufrage de la maison par son antiquité, sans cependant
mériter les autres: mais le 3.^e qui ne s'est attaché à aucune
maison, considère les parties et les distingue les personnes.
Tous trois son bons amis. Je priai le docteur de Sorbonne
de me faire voir cete superbe maison, cequil me promit
avec toute l'honneste imaginable: il invita mesmes ses
deux confreres à s'y rendre le 18 sept. jour quil m'indiqua
Je me trompai au rendez vous, ou les ayant vu fort sejour
sé. Je crus quil avoit des affaires tres servises: cequi
m'obligea de me retirer, mais ils m'en impeserent, et
me voulurent faire spectateur d'une scene qui me fit plai-
sir. Le Sorbonnois pretendoit que le liure de mare d'agrada
estoit plein d'heresies, et plus pernicieux que l'adoran. Le na-
uarré au contraire devoit quil se laisseroit plutost couper
par morceaux que de ne pas soutenir les vertes dont ce
liure estoit rempli: que les censures estoit de destruire et
abolir le culte que les Thiers doivent à la Ste vierge. Tous
deux fort importés pour soutenir leurs sentiments, pouterent
si bon leur disputer, quil en vint aux injures, Je crus
des mesmes grossieres, et je ne sai s'il neust pas passé
l'autre sans nous, sans qu'ils estoient assez mes, mais nytre
pretence calma heureusement leur difference. Leur bill
d'Etat repose, mon docteur me fit voir son appartement
qui estoit assez propre. Je crus en pouvoir voir plus
autres, mais la bouete que ceux de Sorbonne est si
grande quil ne se voit presque jamais, et lors que
l'honneste surge qu'on le voye dans les chambres, cest
avec des conspirations si grandes, et leur conversation
paroit si froide, quelle puis en moins d'un deux quar-
d'heure, se regardans tous cœ respect les uns aux autres.
Je fus conduit dans l'eglise ou j'admirai avec raison
le magnifique tombeau du Card. de Richelieu, l'archi-
tateur de cete maison: cest un fort beau morceau, il
est de marbre blanc, la figure du Card. qui est grande
cœ natve en sur un hi de 3 pied de hauteur soutenue
par une femme qui tiene un liure, et au pied du tombeau
est une pleureuse. Je vous by envoye l'estampe stampée.
Elle me mena en suite à la theque qui est tres belle, et
il ya quite de livres donnez par plusieurs patriches.

Je n'en ai eu aucun de Blane. par malheur Je mis la main
sur celui de marie d'Atreda, ou a son aspect la querelle recom-
manca de nouveau entre les Sorboniste et le nauariste. Je ne
pus m'empescher de dire au docteur orbiqutte, (est ainsi qu'on
qualifie ceux qui ne sont attaches a aucune maison) que chez nous
lorsqu'il s'agissoit d'un point de doctrine, on dit au Roy ^{seul} ^{seul}
avec toute la moderation Imaginable, qu'on appuyoit sur de bon-
nes raisons sans s'abandonner aux Inimicituel, que meme on
estoit veu grand et le moyuoit des pertes & soutiens au parti,
contraire & avec fondem. qu'on les traitoit avec tranquillite,
ce que toutes nos assemblees se passoient dans l'honneur & le
Respect les uns des autres. Il n'en est pas de mesme icy, me
repliqua m. le docteur. l'ambassade, l'Interes des maisons
particulieres, l'amitie qu'on porte quelquefois a ceux qui ont servi
de grands maîtres d'uranc les études, ou a ceux qui ont pre-
sentez quelques livres, enfin l'humie de paroître et soutenir
un parti contraire en la Reque que Roy sui dans notre
Compagnie. Je l'opnie sur une occasion vous Il n'a jamais enten-
du parler, & l'ordane cy luyre qu'il n'a pas lu par les con-
siderat. que Je viens de vous dire, ou que des puissances
se souhaittent: pour moy, me dit il, Je regarde nos assen-
blees, & me Comedie, ou les auteurs Jouine des Roches que
l'auteur leur a distribue sans aucun secret. J'ay veu sollicite
ajustatib de frondes & luyre, mais est Je ne creux d'ayon
faire qui offense en aucune maniere ma conscience, ayone
lu dans ce luyre plus de bonnes choses. Je ne le fait condane
absolument, est J'ay. Je ne prendray de dire moy seultin
Je l'ay considere & cy luyre d'ayon pour l'Espagne qui
doit passer par un Roman fut d'net, ce que la faculte deuoit
avoir meprise. & d'autant plus qu'au mois de Juin elle
auoit defendu a tous nos maîtres, (est ainsi qu'on ap-
pelle les docteurs, d'approuver aucun luyre compose par
une fee des fees: est ex cathede est qu'il y auoit d'auet
luyres tres pernicieux Imprimez a part, composez par des
docteurs contre les quels la l. faculte deuoit fulminer ana-
themet, ou cependant elle estoit muette: Ce fut la qu'il
y a eu une luyre de luyres, entre les quels celui de m.
Boiteau, des atougements sales & Impurs sur la place.
Ce auteur nous arretea un peu de luyres, J'ay nous

vous en comme par q^{te} se manuailes pieces quil nous
a donne. Je luy dai cequil pensoit de celuy de cha Confes-
sion auriculaire: Il manouira franchement que sil nauoit
ete femme dans la croyance apres auoir lu ce liure, Il
N'approcheroit Jais de ce tribunal: que m^r blondel
auoit trompé sur cete matiere. Je le pria de me dire
sq^l la faulte saigamoi h. forttement contre le liure
de mane d'Agreda: la faulte? Repliqua t il: vous vous
trompez, ces ont quelz ames auecles, qui a la sollicitation
de 3 prestres auxquels Il sou deuoies, et pourt m^r en
la condanar: Je ne sais sil y Ruesprons c^o Il s'esperene:
ne es voye tte l'Intrigue monsieg^r. t. . prelat plus attaché
aux lumiers de St Thomas, quuz Jeune Jacobis qui ne doi
Iurer qu'In uerba magist^r. n^o pu souppri Jus-
qu'à presene que la faulte ai donne avec Iam de pre-
cipitacion dans l'Inmoulees Concept. de la verge. La haine
quil portoi au Sr Thomas Crolet Reuolte, et traducteur
de ce liure, causee par le Rapport qu'on luy auoit fait
de ce que ce traducteur auoit dit de luy, apres ce Rept
quil luy auoit fait d'ouuer Patien dans son discors, et
luy auoit de deuoiedomager St. Imprimeur du Roy de
meurans a Paris a presene Tey. de la p^rte considerable quil
auoit faite sur les ouvrages, ce qui auoit fait l'Impression
de ce liure Imprimé est G. demeurans a marseille, fu-
rue le fondement du trouble qui est dans la faulte: par
sa faulx uerue au liure, il huffit qu'on le ueuille Conda-
ner, chaun y sour sae au feu, et le liure qui ne ualoi que
20 l. A... le uerue io t^t sans ce qui s'en debte sous le man-
d^r deau d'une Impression Contrefaite. ce prelat pour ueulsi
Remonuer dans son dessein prouue monsieg^r. t. . prelat
des des plus modestes du Royaume. Tous deux le Loignirent
a mtg^r. t. d'un genie fort mediere et susceptible
de de faulxions, domane dans la Ceremonie et dans la
ueue Bagatelle: il faut que vous Remarquez que ces sieg^r.
se hennent tous trois par lamain: ces trois uerue parlerent
d'ou a leurs creatures, et gagnere m^r le feuere qui
d'ouat autre fait porte les armes, fut ensuite uerue de
vaugrand, puis professeur Royal dans la maison de

Nauarre, enfin parvenue au Lyndiac de l'Orbome, apres
plusieurs tentatives ou il n'auoit pu Reussir du viliain de
m^r. du harley qui y auoit place m^r. . . afin de mener la
faulx a baguette. ce fut donc a nouuelau Lyndiac qui pro-
posa a la faulx le 20 may l'œuvre de man^r d'agreda
est me^m soumise sur le Requistoire du Lyndiac de depu
des filus. Docteurs pour examiner l'œuvre qui est pro-
posee afin de rendre un compte exacte ala faulx. Le
Lyndiac qui paroittoit desinteresse, fit mieux voir son Roll
Inspira aux ^{proposans} de nommer mess^r. du saulloy na-
uarrille, Roulland obiquette, et le s^r. chausseme Jacobin.
plusieurs s'apperceuant que m^r. l'abbé du saulloy qui
faisoit rouler en vaine Carrosse par le moyen d'un bene-
fice qui n'auoit promis de rendre, et de peur de passer
pour un Custodi nos, l'a fait la peine de garder, estoit
absent, l'on jetta les yeux sur m^r. Caron doct. de nauarre
soit de merite, mais l'obscureté de son nom, l'on en
attribua la raison, a l'equiuité auoir tenu son long temps
de souschancelier, il croyoit qu'on luy donnoit la dignité
de chancelier, mais on luy prefera m^r. coquelin qui auoit
esté Repetiteur de m^r. f. cette preference fut la cause quil
le Reha de l'elauage ou l'auoit jette le presene
de m^r. de . . . luy auoit fait par la Reconnoiss^{se}. quil
luy auoit du. Ce fait n'estoit pas le fait des Cabalistes
Car ^{et} quoy quil ait eu la pluralité des voix, se qu'on
ne puisse pas deputer un absent, cependant m^r. le
Lyndiac donna un tour de m^r. gonin, et dit que m^r. du saulloy
l'importa de quel voix sur m^r. le Caron. Ce fut la
ou notre docteur deplora le malheur est de la faulx
Il me dit que dans la 1^{ere} assemblee qui se fit apres la
mon^{te} de feu m^r. de parit, et dans celle ou l'on deposa
l'ignominieuse sentence sur Garçon, curé de St. Landry qui
auoit esté intrus par force dans le Lyndiac, pour
Recompense d'un grand service quil auoit fait dans
la paroisse par m^r. de Chameloy, neveu de m^r. l'arsene
de parit de harley; quel docteur dit que le Roy
voulait rendre la liberte ala faulx, et me luy plus
parler par lettre de l'absence quil auoit pour garan

1. De ce qu'il avoit dit. La Joye paroitloit sur leurs
visages de plusieurs, lors qu'un docteur qui avoit de loin
par une fréquentance qui est naïve & son genie, dit. mu-
tauimus fugimus non exueffimus. La phrase se
trouue accomplie. Il faut que vous sachiez que pour
cette affaire de tribus, c'est quand il s'agit de faire un
Reglement par la longueur des heures, la maniere
de marcher. Et si on baeschie a Coene ou Jenuy
quar d'heures apres l'heure, a l'autour la messe, les
sortages ne s'accordent point dans leur moment.
Et led baeschie a oublié a dire au sein dunt de l'acte
la plus vaine magister nosse. Lors l'assemble
au moment d'ouge, a l'ouure et l'etge. mais pour
condamner en l'heure, ou il s'agit du dogme & portet
sustituer d'ou 3 ne peuvent être de plus. Car Mr
2. Rouland ne le peut que nous greffons le serment
dunt qu'il a fait lors qu'il a pris possession de la t. de
ne pas quitter la diocese de Reims, sans qu'il aura
cette dignité, a qu'il le prome sur les 4 euangiles. de
plus la faculté jointe du droit de l'ouure et d'impli-
ment ceux qui ont un benefice qui d'ede Residens
a les ore de la caple. Ces mots me firent de la peine
a les lire qu'il Renfermoitue qu'il mitres. Je
priaï mon docteur de me les expliquer, ce qu'il fit
Et me dit que les courtes sont un amas d'articles
aux quelles on condonne les baeschie pour n'auoir pas
attire aux Hebes pendant les deux années qu'il sont
en l'heure, ce que tous les deux ans ce somme est
d'impli et autane de part qu'il y a de docteurs a
part. que le quoy appelle en l'heure, ou en autly
d'une somme d'ou ceux qui aspirer au bachelier
font un present force a la faculté, qui est de
un present force, qui est de 100. et qui le dunt
tous les ans a ceux qui ont allie aux Hebes au
onomit a 8 assemblees, ce qui nous joint de bene-
ficé qui obligé a Residens. les docteurs beneficiers
de part, et les curés de la banlieue partagent a tou.

Con s'appelle Supplément, par lequel le 15 Sept. Jour de
cette de lesseuls docteurs qui le nommoient à une messe
qui le di en sort. avoient d'orgie a le partage par la
par la capte, lon entend 2 boëtes en quarré, qui sont
partagees es 4 p. et dans l'une il y a les noms des 30
que lon nomme doctus: dans l'autre sont Renfermez les
noms des Relig.^x a dans les 2 autres sont les autres doct.^{rs}
dans l'une de ces boëtes sont ceux qui doivent examiner
et dans l'autre ceux qui doivent aller aux Escoles, qui
doivent estre deux chaque semaine. vous voila, m^r me
dit il, In honore de nos misteres.

Pour Recevoir a m^r Roulland, Une pouvoit estre des
deputés, il ne peut mesme exconsene recevoir les pe
tit emolument qui viennent aux docteurs residents
a Paris, quil seroit obligé de restituer. il di pour pas
sire le vol qui fait a la faculté, quil est de Comitatun,
autre mo^r inconnu, luy dit il. m^r me repliqua il. Lorsq
les meques sortoient de leur diocese pour de prestans
meses de l'glise, ils avoient aupres de leurs presbiter
des ches. de diction eide licence dan il prennoient conseil
les chapitres avoient ep d'organs par ces sortes de presbiter
ces p^r. Ils avoient eusse presens dans leurs benefices.
meut la faculté a pour affaire que m^r Roulland soit
aupres d'uy presat ou non, quil soit eusse presens a
Reims contre le serment quil a fait de Resider, cela
ne luy importe pas: mais quil soit a Paris Jouitton
du petit honoraire qui nest due qu'à ceux qui resident
dans Paris, ou dans la banlieue, a quil soit dans les
deputations, cest contre tout les Regles, ce cest oulon
voit la Colable.

Puant au R. S. chaussemes quelle apparence y avoient
quil fut depute. Cete voy Jacobin dont les autres sont
contraires, et il a fait opposer a ceux des Cordeliers. Il aign
de plus. questions debatties entre eux, p^rq^r ny pas meme
plus par voy Relig.^x de^r autor ou premoine. Lon es
exclud des launes, par quil. sont oules de la verge se
les etiquis hnt p^rque deux doct.^{rs} de leur ordre ont

ont approuvé le livre es question, ce qui seroit contre les
Regles du droit, nemo iudex in propria causa. l'on y met v^z
Jacobin, c'est a vous a Juger si cela se devoit faire. il auroit
mieux valu fr. ^{ce} ^{de} ^{la} ^{lig.} d'auroit passé l'on denis, car il faut que
soit, es paroles ordies, que de s'en amuser a suivre la passion
de ceux qui ont excité ce trouble dans la faculté. es mett. Les depu-
tes furent accusés les mois de may et Juin, a examiner ce livre
ou plus tost a faire leur brique qui ne pue estre si secreta quelle
ne fust deconuette: car l'on voyoit tantost a nouveau le gros vol-
lain, pro u^z de la maison de sorb. qui sous preteste de voir
son frere doit de nouveaux a une des. ^{de} ^{la} ^{aire}, y M angeon
s'amusent, ^{de} ^{avec} ^{l'uy}, ^{et} ^{de} ^{avec} ^{l'autre}, pour les atti-
re dans son parti. Et seroit de son frere, que la faculté a
deputé pour approuver les livres qui s'impriment. c'est
domage qu'il n'ont rendu pas le latin, et qu'il n'ait ny peu de
leurs courir; car il pouvoit faire quelque chose. Il s'agit de
l'interne me chanson a table. Et de l'on par tout contre
ce livre, qu'il n'auroit point lu, et quand meme il l'auroit
lu. Il n'y auroit sans doute rien compris par l'on l'assure
d'actiuite de son peti genie. Us reconurent que la zime
s'oit inventée, et qu'il ne deussent aue point dans leurs pro-
ieté les puissances ne son mes loire. la brique, par la, de
secrete quelle estoit deime publique, ceux qui vouloit
plaire a ces puissances, furent v^z ites tous ceux qu'il
croyoit ne leur pas Refuser leurs voix, cependant que
ous son existerent, n'ayant pas lu le livre: les autres
voulurent entendre le rapport des deputés; l'on distribua
des livres aux 1. et il s'entend de son frere lors des heffrages des
2. Juin le 2. Jour du mois de Juillet Il y eut une assem-
blée en sorbonne une assemblee des plus nombreuse qu'on
y ait eue viue depuis long tems, dans laquelle il reg-
noit un profond silence contre l'ord^{re} on eouroit attentivement.
les deputés qui rapporteroient 68 propositions qu'ils qualifie-
rent d'heretiques, de temeraires, et de scandaleuses, ce qui
offendoit les oreilles d'astes. es mett. eurent que d'une
cote voir l'on les condannoit sur leur simple rapport, mais
il en arriva tout autrement qu'ils ne s'avoient imaginé.
L'assemblee se trouva a propos que les propositions indiquées
par les deputés, seroient imprimées pour es relever

voilà un avertissement auquel ils ne s'étaient pas attendus, pour se
avoir la venue de ces mess. les députés qui avaient censuré
des propositions qui ne méritaient pas un tel sort. Ils suscitèrent
des docteurs qui dirent que leur sentiment fut imprimé
avec les propositions, afin de les faire passer par divers. quelques uns
s'y opposèrent: enfin m. le Doyen tint avec la pluralité, que
les propositions avec les qualifications des députés, seroient mises
sous la presse, & distribuées à mess. les docteurs, pour y dire
leur sentiment à la 1.^e assemblée. qu'il indiqua le 14 du mê-
me mois. Dans cette contestation, le R. p. meiron cordelier, d'un
mérite qui ne cède à personne, & dont nous avons de très beaux
ouvrages tant de physique, que de chronologie, se leva, & supplia
la faculté de vouloir ne pas se précipiter dans la condamnation
d'un livre dont le souverain pontife étoit résolu de se servir.
Il avoit député des Card. qui l'examineroient de presens: qu'il
ne devoit pas avoir moins d'égard ny de respect pour le
chef de l'Eglise, qu'il en avoit eu pour feu m. l'archevêque;
de Paris, qui s'étoit fait des livres qu'on attribuoit à m.
du pin, & auxquels il avoit mis son nom, n'avoit pas
voulu par respect, les exposer & les faire censurer. La faculté
le désavoua contre lui, & il fut souverain de dire, que si l'on
pouvoit autre sans avoir égard à la supériorité, qu'il appelloit
de haut lequ'il seroit contre ce livre au souverain pontife
quelqu'un particulier lui dirent aigrement qu'il offensoit les
docteurs de l'Eglise gallicane. Il leur répliqua que si ce appel
l'étoit en quelle manière ces docteurs, qu'il venoit de citer. m.
abbé Trubee, &c. d'une capacité extraordinaire, ne se sou-
venoient de représenter à la faculté qu'il falloit avoir
égard à la demande du pape métron, & qu'il étoit à propos
que le R. p. se voir par quel acte authentique, que la faculté
se fut réservée seule la con. de ce livre. ce sentiment fut
l'effet, & on verra ce abbé par dessein de docteurs d'Espagne
& d'Italie. ce docteur me fit indigne sent. obtenir, que si
procéder fussent dans la condamnation de ce livre, il falloit
que la faculté tene par somme les deux docteurs qui l'au-
voient approuvé, de venir eux mêmes rendre compte
de leurs approbations, ou que s'ils n'y pouvoient venir, ils
fussent quel docteur Augustin de venir rendre compte

des leurs approbation, ou exposer qu'il avoient été surpris, car il
arriva souvent que estoit une chose fautive jusques a fin
de condanner au gal sans l'intention, u de ne pas le dire, nomm,
de Crois, frauditus d'ammatur. Depuis cete assemblee jusq;
au 14, loy solitaire, loy ne va que docteurs et campagne
qui briguent les heppages des autres pour la condannaoy. ^{du sacre}
de coluine. on interpose le bras feuillier. loy pure m. ^{et fro}
de le leur de son autorité, ce qui se. car il manda le p.
au p. gardien des condeliers u le p. miron. il reprit
attet aigremont celui cy, u obligea celui la de le Remoye
dans la province. cependant ce magistrat ne fut simple
de dire au p. gardien que la faulte ne devoit pas tomber a
coluine. cependant loy oblige le p. monel augustin, qui
parle le 12 dans les assemblees, a ce qu'il se soit auant
a s'absenter. loy dit au p. frohen cordelier, que mon, qui
en de son interest de laisser condanner coluine, ce qu'on luy
viendra compte fit ne va pas et faulte. Les sermes sont
intimidés. mais il n'est en pas de mesme de m. de drabee
a qui m. dans la conversation qu'il eut avec luy, le
pria de ne pas s'exposer a ces sortes de gens la: cest amy
quil traita les docteurs du party de marie d'agneda:
mais il donna de la fermeté dans ce abbé, qui luy dit
quil ny avoit que le roy seul qui pourroit l'en empê-
cher, enore voudroit il avoir son ordre, qui luy fit
the le 13 au soir, ce qui porta un grand prejudice au party
pour le dit cours de m. de drabee, qui est un des plus
eloquens qui ait jamais paru, tend a ce que coluine
soit condané, mais d'une autre maniere que les deputés
le veulent, u fait voir que plus. estoient qu'il condannee
sont orthodoxes, ce que d'autres qu'il approuvent sont
heretiques, ce qui marque assez le peu de con. que
de ces docteurs.

Le Jour de l'assemblee venies mett. du sautoy et gobillon
qui avoit donné leurs sentimens par écrit, parleront
de condanner coluine contre la Regle de droit. Ce qui
fut suivi de quel autres. mais m. de Caron montra
quil ny avoit rien qui mérita d'être censuré, ce qui
appuya de bonnes raisons. chacun eut ses p. adhésions
qui parurent dans 29 assemblees consécutives. Le synode

Caprice ceux du party de Mr. le Caron, d'Agredon, nom
qui leur restej cest demain que doivra finir ces assen-
blees. Le sieur Romeray de ce detail, ce nous rejoignirent
nos deux docteurs qui n'auvoient pas quite prise si
ceux avec qui j'estoy no leur eue si qu'il estoit tenu
dalle gesser adme. Les quitay et me renferme
pour lire ce liure es question, au loy passay apres midy
le 17 sept. ma curioite me porta a retourner es sorbonne
non pas sans pour reporter le liure quoy maugri pres
que par l'auoir le deuoiement de la piece, ^{mais} jamais
je n'ay eue un si grand loie. On Crioit dans la
salle de l'assemblee d'une maniere, qu'il sembloit qu'on
fuo dans une hale. Le sorbonnite s'assau que j'estoy
dans le Jardin qui est derriere la salle, et au on
entend ce qui sy die, ny vint trouuer, avec un page,
deses deux Confres, et plus loin qu'il m'approuue
medit avec un visage raine nous auons eue notre
proiet, le liure est condane, et le sentiment des depuses
d'au s'ne s'unt. Le nauantte qui n'estoit pas l'ontou
luy reportie que la censure estoit nulle, qu'il falloie
que le greffier apellat d'oue hanc les sentiments de ceux
qui auoient opinie a si que les voix fussent comparees,
que sans doute il y auoit de l'excès dans le calcul.
Le lendemain 18 sept. mett. du flos et du mes, et deua
con. au parl. de Paris, protestoy de nullite contre
la censure a s'ne s'ne leurs protestations au d'oyes
a syndie de la faculte, qui subist, ne s'ent pas
des d'ies par aucun acte. depuis ce temps, le syndie et
les depuses se sont assemblez, et ont fait une autre cen-
sure ou il y a une grande prefac, et ou ces depuses
trouuissent pour dogme, la censure et l'assomption de
C. l. d'ierge. Il y condantrou 99 points. cete censure
fut lue le 1. oct. mais auant la lecture, Mr. le synd
s'auoir de la faculte l'oppon qui luy auoit s'ne s'ne
par ces 2 mett. il die depuis, que Mr. l'arsen. de Paris
les auant fait venir dans l'arsen. de Paris, les auant con-

Comme par de si bonnes raisons, que Mr l'abbé de
ly Voilaitte alla, a quil vint sur que lors que Mr de fl
auvai oin la lecture de la censure, est elle vint, My donne
rai les mains. On lui donnoit ouvrage de l'indie, ce n'est
surfont quil y avoit des poisons nouvelles & sursures,
donc on n'avoit point oin parler dans la salle, qu'on
es avoit retrancee plus condances. qu'on ce n'est
point suivre la censure qui portoit, qu'on suivait
es sans les sursures des depuses. des lors que Marie
d'Aranda seudre. Insuper extreme In me desse
Iniqui, et mentita est Iniquitas sibi.



hofela
grossma
in radine
cajash
Aren.

